

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MRS501

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Agent antiadhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222 Aerosol 1;H229 Aquatic Chronic 3;H412

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Déclarations de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

| | |
|----------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P410+412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| P501 | Éliminer le contenu/réceptif dans conformément à la réglementation locale. |

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Substance | N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH | Concentration | Notes | CLP-classification |
|---|--|---------------|-------|---|
| Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène) | 68476-85-7 270-704-2 | 60 - 100 % | | Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280 |
| Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane | 921-024-6 01-2119475514-35 | 1 - 5 % | 3 | Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Aquatic Chronic 2;H411 |
| n-Hexane | 110-54-3 203-777-6 | < 1 % | 3 | Flam. Liq. 2;H225 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336 Repr. 2;H361f STOT RE 2;H373 Aquatic Chronic 2;H411 C ≥ 5%: STOT RE 2; H373 |

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH..

3 = H304 n'est pas applicable du fait de l'utilisation d'aérosols.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. |
| Ingestion: | Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. |
| Contact cutané: | Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant. |
| Contact avec les yeux: | Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| Brûlures: | Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin. |
| En général: | En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux. En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

lésions au niveau du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.
Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Ne pas stocker avec: Oxydants. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

| Nom de la substance | Période | ppm | mg/m ³ | fibre/cm3 | Remarques | Observations |
|-------------------------|---------|-----|-------------------|-----------|-----------|--------------|
| butane | VLEP-8h | 800 | 1900 | | | |
| n-heptane | VLEP CT | 500 | 2085 | | | |
| n-heptane | VLEP-8h | 400 | 1668 | | | |
| n-hexane | VLEP-8h | 20 | 72 | | | R2 |
| Hydrocarbures en C6-C12 | VLEP CT | | 1500 | | | |
| Hydrocarbures en C6-C12 | VLEP-8h | | 1000 | | | |

R2 = Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 2.

VLEP CT = Valeurs Limites Court Terme

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure:

Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021).

DNEL - travailleurs

| Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, EC-no 921-024-6 | | | | | |
|--|------------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|------|
| Exposition | Valeur | Facteur d'évaluation | Descripteur de dose | Paramètre d'impact principal | Note |
| Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques) | 2035 mg/m ³ | | | | |
| Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques) | 773 mg/kg bw/day | | | | |

DNEL - ensemble de la population

| Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane, EC-no 921-024-6 | | | | | |
|--|--------|----------------------|---------------------|------------------------------|------|
| Exposition | Valeur | Facteur d'évaluation | Descripteur de dose | Paramètre d'impact principal | Note |

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

| | | | | | |
|---|-----------------------|--|--|--|--|
| Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques) | 608 mg/m ³ | | | | |
| Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques) | 699 mg/kg bw/day | | | | |
| Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques) | 699 mg/kg bw/day | | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Équipement de protection individuelle, protection des mains:

Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:

S'il existe un risque de formation de vapeurs d'aérosol, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre P2. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Paramètre | Valeur/unité |
|------------|---------------|
| Etat | Aérosol |
| Couleur | Sans couleur |
| Odeur | Solvant |
| Solubilité | Aucune donnée |

| Paramètre | Valeur/unité | Remarques |
|---|-----------------|-----------|
| Seuil olfactif | Aucune donnée | |
| Point de fusion | Aucune donnée | |
| Point de congélation | Aucune donnée | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | -40 - -2 °C | (LPG) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée | |
| Limites d'inflammabilité | 1,4 - 10,9 vol% | (LPG) |
| Limites d'explosion | Aucune donnée | |
| Point d'inflammation | -104 °C | (LPG) |
| Température d'auto-inflammabilité | 365 °C | (LPG) |
| Température de décomposition | Aucune donnée | |
| pH (solution à utiliser) | Aucune donnée | |
| pH (concentré) | Aucune donnée | |

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

| | | |
|--------------------------------------|----------------|--|
| Viscosité cinématique | Aucune donnée | |
| Viscosité | Aucune donnée | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Aucune donnée | |
| Pression de vapeur | 590 - 1760 kPa | |
| Densité | Aucune donnée | |
| Densité relative | Aucune donnée | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée | |
| Densité relative (air saturé) | Aucune donnée | |
| Caractéristiques des particule | Aucune donnée | |

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit lors d'une production de chaleur, avec: Oxydants. Le produit s'enflamme en contact avec la chaleur ou une étincelle, par exemple.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures >50°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Son ingestion peut indisposer.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

| | |
|--|--|
| Sensibilité respiratoire et cutanée: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. |
| Propriétés cancérigènes: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. |
| Toxicité pour la reproduction: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. |
| Exposition STOT unique: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. En cas d'ingestion, peut irriter les muqueuses de la bouche et du tube digestif. Le produit contient de petites quantités de solvants organiques. Lors de son utilisation sur de larges surfaces dans des pièces peu ventilées, les vapeurs peuvent causer des maux de tête et des vertiges. |
| Exposition STOT répétée: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central. |
| Danger par aspiration: | Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|--|--------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien: | Aucun connu. |
| Autres effets toxicologiques: | Aucun connu. |

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Supposé biodégradable. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Potentiel de formation photochimique d'ozone.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement. Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Catégorie de déchet: Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | | | |
|--|----------|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1950 | 14.4. Groupe d'emballage: | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AÉROSOLS | 14.5. Dangers pour l'environnement: | Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre). |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 | | |
| Etiquette(s) de danger: | 2.1 | | |
| Numéro d'identification du danger: | | Code de restriction tunnel: | D |

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

| | | | |
|--|----------|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1950 | 14.4. Groupe d'emballage: | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS | 14.5. Dangers pour l'environnement: | Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre). |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 | | |
| Etiquette(s) de danger: | 2.1 | | |
| Transport en bateaux-citernes: | | | |

Transport maritime (IMDG)

| | | | |
|--|----------|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1950 | 14.4. Groupe d'emballage: | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS | 14.5. Dangers pour l'environnement: | Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP). |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 | Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement: | |
| Etiquette(s) de danger: | 2.1 | | |
| EmS: | F-D, S-U | IMDG Code segregation group: | - Aucun - |

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

| | | | |
|--|---------------------|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1950 | 14.4. Groupe d'emballage: | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS, FLAMMABLE | 14.5. Dangers pour l'environnement: | Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre). |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 | | |
| Etiquette(s) de danger: | 2.1 | | |

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.2.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par:

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

| No d'enregistrement REACH | Nom de la substance |
|---------------------------|---|
| 01-2119475514-35 | Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane |

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

| Version | Date de révision | Responsable | Modifications |
|---------|------------------|--------------------------|----------------|
| 1.2.0 | 14/02/2022 | Bureau Veritas HSE - DOL | 3,8,9,11,12,16 |
| 1.1.0 | 24/01/2021 | Bureau Veritas HSE - DOL | 8,16 |

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus. Données d'essai.

Liste des déclarations H pertinentes

| | |
|------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H280 | Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |

Fiche de données de sécurité

MRS501

Remplace la date: 24/01/2021

Date de révision: 14/02/2022
Version: 1.2.0

| | |
|-------|--|
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

La FDS a été élaborée par

| | |
|----------------|--------------------------------|
| Société: | Bureau Veritas HSE Denmark A/S |
| Adresse: | Oldenborggade 25-31 |
| Code postal: | 7000 |
| Ville: | Fredericia |
| Pays: | DANEMARK |
| E-mail: | infohse@dk.bureauveritas.com |
| Téléphone: | +45 77 31 10 00 |
| Page de garde: | www.bureauveritas.dk |

Pays: FR